



avec un surplus étant donné les changements au niveau du personnel et quelques dépenses de plus que prévu en 2024-2025 sont à prévoir pour le rapatriement du serveur au bureau et la refonte du site Internet.

### ***Politique de télétravail***

La directrice exécutive présente la politique qui a été élaborée à partir d'un document préparé par la firme de ressources humaines ayant été ajusté à la suite de discussions au niveau du comité administratif.

La politique de télétravail est adoptée sous une proposition de Jean-Philippe Marcoux, secondée par Madeleine Green.

### ***Sous-comités***

Les membres décident que le sous-comité « Loi sur les pêches » soit renommé « Eau ». Les membres de la partie crie vont confirmer qui sera le membre à siéger sur le sous-comité.

Une lettre sera envoyée à la directrice régionale du MPO concernant les délais pour la nomination de Georgina Braoudakis.

Les membres vont faire parvenir leurs dates de vacances estivales à la directrice exécutive qui mettra ensuite le tableau Excel des vacances à la disposition de tous sur le nuage.

### **RETOUR SUR LE FORUM SUR LE CLIMAT DU GNC**

Un membre de la partie crie mentionne que l'équipe des changements climatiques du GNC est actuellement en tournée dans le nord pour d'autres projets météorologiques, et ont mis de côté pour le moment la production du rapport. Le CCEBJ va quand même recevoir dans les prochaines semaines une ébauche du rapport à réviser et commenter et une déclaration des Cris sur les changements climatiques. L'idée est de créer une base, une vision régionale pour travailler sur la question.

L'événement s'est bien déroulé et les échanges n'étaient pas axés sur la question de définir les changements climatiques, mais sur les actions. On a parlé de leadership autochtone, de projets innovateurs, de vision des communautés dans la prochaine décennie. Les discussions sur la situation des feux ont été également un élément clé au tout long de l'événement.

L'analyste rappelle qu'un sommaire est disponible sur le nuage résumant les points clés discutés lors de l'événement. L'analyste et le membre de la partie crie précise que dans un deuxième volet, un plan d'adaptation régional inspiré des discussions entre les communautés sera également produit.

### **SUIVI MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE**

La directrice exécutive passe en revue l'ensemble des objectifs du plan stratégique.

#### ***Objectif 1.1 Évaluer l'encadrement législatif du régime de protection de l'environnement et du milieu social***

Le sous-comité n'a pas été en mesure de compléter la révision du document et la validation de l'inventaire à temps pour la réunion. La directrice exécutive va rendre le rapport révisé (incluant le préambule) disponible à tous les membres pour révision. Les membres auront jusqu'au 9 août 2024 pour lui faire parvenir leurs commentaires et elle communiquera ensuite avec Mme Choquette au besoin avant de présenter une version finale du rapport à la réunion de septembre 2024 en vue de son adoption. En attendant, le sous-comité pourra se réunir afin de se pencher sur les sujets à approfondir et discuter des prochaines étapes.

#### ***Objectif 1.2 Évaluer la transparence du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social***

L'analyste présente brièvement la démarche du sous-comité ayant permis d'établir un plan de travail basé sur des paramètres d'analyse pour évaluer la transparence des procédures d'évaluation et d'examen des impacts.

Lors de deux rencontres tenues le 8 mai et le 3 juin, le sous-comité a entamé le travail préparatoire, prévu jusqu'en mars 2025, qui sert plus précisément à définir les éléments de base suivants : définition de la transparence et de la compréhension, identification des registres d'évaluation environnementale ciblés, des lois et procédures d'évaluation environnementale applicables sur le Territoire qui seront prises en compte dans le travail et des paramètres d'analyse. Un travail de consultation des registres est prévu et des discussions et un sondage sont envisagés pour évaluer la transparence des processus. Une rencontre du sous-comité se tiendra le 17 septembre 2024.

Par la suite, les membres échangent sur quelques éléments, notamment les préoccupations en lien avec le dédoublement des procédures d'évaluation et examen des impacts et les consultations.

### ***Objectif 1.3 Évaluer le suivi et la surveillance des projets autorisés***

Aucune action n'était prévue en 2023-2024 pour cet objectif, mais le comité se garde la possibilité de débiter les travaux cette année si les autres dossiers sont bien avancés et que le temps le permet sachant que l'équipe du secrétariat sera complète.

### ***Objectif 1.4 Émettre des recommandations pour la prise en compte des effets cumulatifs dans le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social***

Une rencontre du sous-comité a eu lieu le 15 mai 2024 pour mettre à jour le document de discussion et cibler les intervenants avec lesquels discuter. Le secrétariat a entrepris le recensement des bases de données et des outils de planification. Il faudra prochainement entrer en contact avec les intervenants choisis pour prévoir les rencontres d'ici la fin de l'été 2024 ou le début de l'automne.

Une observatrice précise que le MPO doit prendre en compte les effets cumulatifs dans leur évaluation pour leurs autorisations et que l'énoncé de position sur les effets cumulatifs est en cours de rédaction. La direction du Québec cherche à améliorer la prise en compte des effets cumulatifs et à intégrer les savoirs autochtones dans l'évaluation des effets cumulatifs. L'analyste ajoutera le MPO dans la liste des intervenants à rencontrer.

### ***Objectif 2.2 Améliorer la visibilité et les communications du CCEBJ***

#### *Refonte du site web*

Lors de réunion de mars 2024, le comité a décidé d'opter pour un nouveau site Internet et la proposition recommandée par le CA pour le travail sur le nouveau site Internet a été adoptée. L'agente de secrétariat a fait le travail préliminaire, a eu des discussions avec des fournisseurs potentiels et a traité les demandes de soumissions. Le CA a évalué les soumissions et recommande de travailler avec Verteb Solutions Web. Les membres sont en accord.

Une première rencontre avec le fournisseur pour régler les détails administratifs devrait se tenir très bientôt. Par la suite, le sous-comité communications se rencontrera le 25 juin 2024 pour discuter des premières étapes (choix du contenu et des documents à partager, arborescence, design général), développer un calendrier de travail et établir les limites décisionnelles de chacun (secrétariat, sous-comité, tous les membres).

#### *Présentation au congrès de l'AQEI*

Le thème du congrès cette année est « Peuples autochtones et évaluation environnementale ». C'est l'occasion de parler de la procédure du chapitre 22 de la CBJNQ et le CCEBJ est le mieux placé pour le faire étant donné son mandat. Le CCEBJ fera donc une proposition pour une présentation sur le chapitre 22 à la conférence de l'AQEI.

### **RENCONTRE AVEC CÉLINE LÉTOURNEAU (MRNF)**

Un tour de table est effectué afin de procéder aux présentations des membres présents.

Par la suite, Mme Létourneau fait le point sur les lois applicables concernant les sites d'exploration minière abandonnés. Elle mentionne qu'en ce moment, l'article 216 de la Loi sur les mines stipule que le titulaire du claim

doit enlever tout ce qui lui appartient au maximum 30 jours après l'arrêt des travaux d'exploration. Par contre, le titulaire peut renouveler son claim sur plusieurs années sans forcément retourner sur le terrain. Parfois, l'entreprise n'existe plus, et cela conduit à des sites abandonnés. C'est la problématique actuelle, d'où l'entente signée avec le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, le Gouvernement de la Nation Crie et le fonds Restor-Action Crie, pour le nettoyage de sites d'exploration minière abandonnés sur le Territoire. Actuellement sur le Territoire, il y a environ 430 sites abandonnés, pour lesquels on doit s'assurer qu'il s'agit de sites miniers, et 52 de ces sites sont considérés nettoyés dans le cadre de l'entente.

Les participants tiennent ensuite une discussion sur les camps. Il n'y a actuellement pas d'autorisation requise pour les camps d'exploration. Par contre, il y aura des changements dans la Loi sur les mines et ça pourrait introduire une certaine autorisation. La demande se ferait annuellement, comprendrait les coordonnées du camp pour enfin les localiser. Une justification sera nécessaire pour renouveler une autorisation. Un projet de directive est prévu pour l'automne suivant.

À la suite de la présentation de Mme Létourneau, les membres échangent sur plusieurs points, dont la limite qui peut être ambiguë entre l'exploration et l'exploitation, la clarification de la notion de sites abandonnés et de responsabilité du nettoyage du camp, ainsi que le processus d'obtention des autorisations pour les activités à impact et les camps.

Mme Létourneau mentionne que l'étude du projet de loi devrait se faire à l'automne 2024.

Finalement, les membres remercient Mme Létourneau de sa participation à la rencontre.

### **RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC LE MRNF ET DISCUSSION SUR LE PROJET DE LOI 63**

Les membres échangent sur la rencontre. Ils soulignent que cette dernière a été très utile pour mieux comprendre la situation face aux sites abandonnés. Un membre rappelle qu'il existe un site Internet où l'on peut consulter la liste des sites abandonnés contenant de nombreuses informations. Un autre membre mentionne que le nettoyage des sites progresse, mais il y a une préoccupation concernant la coordination et la complémentarité des travaux des différents gouvernements. Le projet en général est laborieux et a présenté de nombreux défis au cours des dernières années, tels que la COVID et les feux de forêt. La difficulté d'identifier les sites, leur accessibilité et la disponibilité de main d'œuvre sont des enjeux stratégiques dans le processus d'inventaire et de nettoyage.

Un membre mentionne qu'avant de se pencher sur les autorisations pour les camps, il faudra tout d'abord procéder à l'analyse du projet de loi 63.

Finalement, l'analyste mentionne qu'elle va préparer un récapitulatif des informations obtenues par le CCEBJ avec les différents intervenants concernant les sites d'exploration minière abandonnés et le rendre disponible aux membres.

### **DOSSIERS**

#### ***Caribou***

La directrice exécutive mentionne que le gouvernement du Québec a présenté une stratégie partielle en avril 2024. La consultation publique se terminant le 30 juillet 2024.

La directrice exécutive souligne que rien ne touche les populations sur le Territoire et demande s'il serait pertinent que le CCEBJ fasse part de ses commentaires sur l'absence de stratégie/mouvement pour le Territoire. Les membres échangent sur le sujet. Il est décidé que le sous-comité faune se rencontre dès que possible afin de se pencher sur la possibilité d'envoyer une lettre dans le cadre des consultations sur les projets pilotes.

#### ***Stratégie québécoise de l'eau – Plan Eau***

La directrice exécutive rappelle que la stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 a été publiée en 2018 et était accompagnée du plan d'action 2018-2023. Le temps est venu maintenant de développer le deuxième plan d'action qui s'appellera le Plan Eau. Le CCEBJ a été interpellé dans le cadre des consultations pour identifier les enjeux prioritaires. Les commentaires sont attendus via un questionnaire en ligne qui doit être rempli le 12 juillet 2024 au plus tard.

La directrice exécutive mentionne sa participation à une rencontre d'information qui s'est tenue la veille, le 10 juin 2024. Elle ajoute qu'elle avait invité les représentants du ministère à nous rencontrer durant notre réunion à Québec, mais qu'ils n'étaient pas disponibles. Ils ont par contre signifié leur ouverture à discuter avec nous à une date ultérieure si nous le souhaitons.

Les membres discutent de l'intérêt du CCEBJ de contribuer à ce dossier et décident de ne pas faire parvenir de commentaires pour le moment, mais de rester à l'affût de la suite des choses. La directrice exécutive va préparer une lettre pour signifier l'intention du comité de ne pas commenter et la fera parvenir à la présidente pour approbation et signature.

### ***Omnibus législatif et omnibus réglementaire***

#### *Réglementaire*

L'analyste mentionne que le CCEBJ a été invité par le MELCCFP à commenter un projet de règlement omnibus proposant des modifications à quinze règlements dont deux ne s'appliquent pas sur le Territoire. Une note d'information a été partagée aux membres dans laquelle il avait été proposé de ne pas commenter.

L'analyste fait ressortir des questions liées à certaines intentions de modifications précises, mais aussi à de grands dossiers notamment l'applicabilité de certains règlements sur le Territoire, l'état de la situation sur les prélèvements d'eau et l'eau potable sur le Territoire et l'état des lieux concernant les sols contaminés et la valorisation de ces sols sur le Territoire. Elle ajoute qu'il serait intéressant d'approfondir nos connaissances des enjeux de l'eau. Le CCEBJ a déjà travaillé sur différents dossiers relatifs à l'eau, mais les modifications proposées soulèvent certaines questions pour lesquelles des rencontres avec le ministère et le GNC seraient utiles.

#### *Législatif*

L'analyste rappelle que le MELCCFP propose un omnibus législatif pour lequel il y a eu des consultations à l'hiver 2024 et une séance d'information le 18 avril 2024. Lors de la rencontre, cinq sujets ont été abordés, dont trois peuvent être d'intérêt pour le CCEBJ: les modifications proposées concernant les milieux humides et hydriques considérant l'absence de mesures de compensation dans les territoires nordiques, les modifications proposées à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec méridional (PÉEIE) et les propositions concernant l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale (ÉESR). Un résumé de cette séance a été envoyé en mai et il n'y a pas d'opportunité de commenter en ce moment. Un membre mentionne que les travaux sur la compensation des milieux humides et hydriques se poursuivent et que les changements à la PÉEIE ne sont pas pertinents pour le CCEBJ, car cette dernière ne s'applique pas en territoire conventionné. L'ÉESR ne s'appliquera pas non plus en territoire conventionné, mais pourrait être d'intérêt, car elle pourrait aider à la prise en compte des effets cumulatifs.

Les analystes du CCEK ont interpellé le CCEBJ pour discuter des deux éléments du projet d'omnibus législatifs qui ne s'appliquent pas sur le Territoire et une discussion a eu lieu le 23 mai 2024. Le secrétariat a également échangé avec quelques membres pour évaluer la pertinence de se pencher sur ces dossiers. Il ne semble pas y avoir un intérêt pour la PÉEIE. Par contre, au niveau de l'ÉESR, il serait intéressant d'avoir une réflexion et d'en faire une analyse. L'ÉESR pourrait être en effet une avenue intéressante (p. ex. pour la prise en compte des effets cumulatifs). Si le CCEBJ souhaite émettre des recommandations, il ne sera pas nécessaire de cadrer nos travaux avec l'échéancier de l'omnibus législatif étant donné qu'il n'y a rien de prévu pour les territoires conventionnés. Les membres sont d'avis de faire une réflexion sur de possibles recommandations concernant l'ÉESR. Le secrétariat fera une première réflexion et travaillera avec le sous-comité dans ce dossier.

Finalement, une rencontre est prévue avec le MELCCFP le 18 juin 2024 afin d'échanger sur certains aspects des modifications. L'invitation sera transférée à tous les membres qui souhaitent participer.

### ***Norme VZE***

La directrice exécutive explique que le projet de loi 102 qui est en vigueur depuis le printemps 2022 a, entre autres, modifié l'article 53 de la LQE pour permettre au gouvernement du Québec de réglementer l'usage, la vente et la location de certains véhicules automobiles.

La norme VZE (véhicule zéro émission) a été adoptée en septembre 2023. Il faudra donc que 100% des voitures et camions légers (incluant les VUS et les camionnettes) soient à zéro émission en 2035. La loi prévoit que le règlement pour la mise en œuvre de la norme doit être adopté d'ici le 31 décembre 2024.

Le CCEBJ a eu deux rencontres avec le MELCCFP à ce sujet. Durant la dernière rencontre du 27 mai 2024, il a été mentionné que le projet de règlement devrait être publié d'ici la mi-juillet au plus tard. Il faudra s'y pencher et la directrice exécutive contactera les membres disponibles lorsque le projet de règlement sera publié pour consultation.

### ***Plan nature***

L'analyste mentionne que le sous-comité travaille actuellement sur la rédaction d'une lettre de commentaires sur le plan d'action du Plan Nature. Les commentaires sont attendus pour le 20 juin 2024 au plus tard. Elle explique que la documentation disponible ne contient que six des cibles pour un plan d'action qui sera également flexible et ne présentera que des exemples d'action en anticipant la réallocation ou la bonification du financement. Afin de finaliser l'analyse, des questions concernant les aires protégées et les espèces exotiques envahissantes doivent être répondues. L'analyste a contacté le Gouvernement de la Nation Crie afin de s'informer sur l'état des lieux et attend une réponse. Une rencontre devrait être planifiée pour discuter de ces éléments.

Les membres échangent sur différents points concernant les espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le Territoire. Une observatrice suggère de contacter l'équipe des EEE du MPO pour une discussion préliminaire. Ce point soulève des discussions sur l'importance du lavage des embarcations et l'aide potentielle du MPO.

### **AJOURNEMENT**

La rencontre est ajournée sous une proposition de Manon Cyr, secondée par Melissa Saganash.

***Préparé par Eva Wolf, agente de secrétariat et Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive  
Adopté le 10 septembre 2024***

